

Les Ceméa et le ministère de la Jeunesse et des Sports

Chaque année, les Ceméa s'engagent contractuellement avec le ministère de la Jeunesse et des Sports sur de grands objectifs concernant les politiques de jeunesse et l'éducation populaire. Trois projets mobilisant l'ensemble du réseau Ceméa, ont été inscrits et évalués dans le cadre de cette convention d'objectif 1999.



L'engagement des jeunes dans la cité

Ce projet était centré sur l'implication volontaire des jeunes dans l'animation de loisirs auprès d'enfants. Ont été poursuivies les actions concernant le rôle de formateur joué par les adultes ou les institutions qui les accompagnent dans cette formation qui les voit prendre des initiatives et des responsabilités, les préparant à leur rôle de citoyens et de futurs parents. Un axe important de ce projet était centré sur la place des jeunes dans la vie associative des Ceméa et leur participation à l'animation du réseau des membres actifs. Celui-ci a été développé en s'appuyant sur un dispositif national de formation des jeunes membres actifs de notre association.

La place des jeunes : emploi,

Nouveaux emplois, nouveaux services



Au titre de l'accord-cadre, signé avec l'Etat le 23 octobre 1997 et de la Convention de Promotion à l'Emploi de l'année 99, signée avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, les Ceméa ont engagé, avec la Ligue de l'Enseignement, les FRANCAS et les PEP, les actions suivantes selon quatre axes prioritaires.

Animation et coordination

Au sein du Comité de pilotage national, les Ceméa tiennent une place importante en assurant une présence active dans toutes les réunions hebdomadaires nationales, en assurant la cohérence, au sein de son réseau, et en veillant plus particulièrement à la qualité des initiatives prises sous sa responsabilité, en mobilisant les Associations territoriales des Ceméa notamment lors de la rencontre nationale qui s'est déroulée le 26 mars 1999 à **Montrouge**, et qui a réuni près de **80 participants** représentant environ **60 départements**. L'objectif de procéder à un état des lieux et de mettre en perspective les enjeux de pérennisation des activités a été atteint, notamment grâce à la participation de représentants du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ainsi que celui de la Jeunesse et des Sports. Des expériences innovantes ont été présentées aux participants.

Soutien aux Associations territoriales

Dans l'objectif de professionnalisation des services et des emplois, et de pérennisation des activités, les Ceméa organisent, diffusent les échanges d'expériences et nouent des partenariats nationaux susceptibles d'être déclinés dans le cadre territorial à travers l'ensemble de leurs Associations régionales.

A noter le soutien spécifique à deux projets :

- Dans le **Nord-Pas-de-Calais**, pour la mise en œuvre par les Ceméa régionaux en partenariat avec le Conseil régional d'un dispositif de développement de nouveaux services d'utilité sociale dans le champ de l'action enfance-jeunesse.
- Dans les 26 départements dits "sensibles", pour le plan contre la violence, du Ministère de l'Education nationale et pour la mise en œuvre par les Associations régionales des Ceméa (**Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Picardie, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Centre, Pays-de-Loire, Alsace**) de formations d'adaptation à la mission des aides-éducateurs.

Participation aux Comités de suivi et d'évaluation

Au cours de l'année 1999, les Ceméa ont participé aux différentes réunions de suivi et d'évaluation, soit spécifiques à "l'accord-cadre" du 23 octobre 1997, soit portant sur l'ensemble "des accords-cadres" du champ jeunesse, éducation populaire et sport. Ces instances, présidées par le ministère de la Jeunesse et des Sports, et auxquelles participent le ministère de l'Emploi et de la Solidarité et celui de l'Education nationale, ont permis de faire régulièrement le point sur l'évolution des créations d'emplois, de repérer les difficultés et d'affiner collectivement les stratégies de démultiplication du dispositif.

A pu ainsi être mis en place un partenariat innovant dans sa forme puisqu'il associe le monde du sport avec le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire, dans l'objectif de professionnalisation des employeurs, et plus particulièrement ceux qui sont pénalisés par leur inexpérience.

Les Ceméa représentent le Collectif national au groupe de travail mis en place par la DGEFP (Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle) et animé par la plate-forme régionale de professionnalisation de la Région **Bretagne** sur la construction des identités professionnelles des emplois de soutien à la vie associative.

Animation des réseaux, ingénierie et expertise

Que ce soit dans le cadre de groupes de travail spécifiques ou à l'occasion de déplacements concernant leurs réseaux respectifs, les Ceméa apportent régulièrement à leurs associations les éléments et précisions nécessaires à l'animation de "l'accord-cadre". Cela se traduit par des apports en formation interne (qualification employeur par exemple) ou par des aides techniques visant à améliorer la mise en œuvre du projet associatif dans ses aspects de développement.

Globalement, l'ensemble des actions d'animation et de communication du dispositif s'exercent de façon transversale dans le cadre du Collectif national ainsi qu'au sein de chacune des organisations signataires de "l'accord-cadre". Ainsi, l'ensemble de la logistique créée par le Collectif (outils de communication, déplacements divers auprès des départements et régions) et celles préexistantes, de chaque tête de réseau, se conjuguent.



L'éducation populaire au quotidien

Ce second projet était centré sur l'accès des publics jeunes aux pratiques culturelles et aux technologies de l'information et de la communication, par les méthodes actives. Il s'est développé autour de trois dimensions : l'accueil de jeunes dans des manifestations culturelles (festival international du film de la Rochelle, Rencontres nationales de la photo à Arles, Etats généraux du documentaire à Lussas, le prix Möbius), l'animation et la qualification du réseau de bénévoles à travers des séminaires nationaux et des groupes de travail sur les pratiques audiovisuelles, cinématographiques, multimédias et concernant les jeux vidéos, ainsi que la conception d'outils pédagogiques pour démultiplier les usages et former les jeunes à une pratique critique et distanciée vis à vis de ces médias.

La professionnalisation des acteurs et l'évolution des formations.

Ces deux objets ont été mis en œuvre en centrant nos actions sur la notion de qualification : des formateurs pour mieux qualifier les professionnels qu'ils forment, avec comme finalité de contribuer à la consolidation et la pérennisation des emplois nouveaux ou émergents. Des chargés de mission ont été mis en place dans chaque Association territoriale des Ceméa, trois rencontres ont permis un suivi, des approfondissements et un renforcement du projet. Un recueil des innovations pédagogiques mises en œuvre sur le terrain, a été réalisé afin d'amplifier leur diffusion.

et engagement citoyen

■ Professionnalisation des acteurs

Dans le cadre du dispositif " Nouveaux Services-Emplois jeunes " et compte tenu de leurs compétences visant à développer les actions de professionnalisation des acteurs du terrain et la qualification des personnels éducatifs de loisirs et de vacances, les Ceméa agissent, principalement, de par leur métier, dans deux directions.

Professionnalisation des acteurs

Afin de garantir la qualité et la pérennité des emplois et des fonctions, les Ceméa développent les actions suivantes :

- Un appui méthodologique et un accompagnement des projets auprès des employeurs et des jeunes.
- Une mise en œuvre des actions de professionnalisation répondant aux besoins des employeurs et des jeunes bénéficiaires du programme NSEJ, en lien étroit avec le terrain.
- Une animation de son réseau d'ingénierie et d'expertise, avec comme objectif la qualifica-

tion des personnes et la qualité des services.

- Une structuration des métiers au regard des nouveaux services, en établissant des référentiels de formation.
- Une circulation et une diffusion, au sein de son réseau, des méthodologies et expériences relatives à la professionnalisation.

Formation des emplois jeunes

La formation et la qualification des jeunes sont des clefs essentielles pour la pérennisation de l'activité et de l'emploi créé. Sur l'ensemble du territoire, les Ceméa mettent en œuvre, seuls ou en partenariat, des actions de formation visant :

- À qualifier ou à adapter les jeunes aux nouvelles fonctions. La formation est ainsi envisagée comme une réelle possibilité de pérenniser l'emploi.
- À adapter la formation au projet personnel du jeune embauché. La formation est alors envisagée comme une réponse qui permet à la per-

sonne de trouver un emploi, si son poste n'est pas pérennisé, à la sortie du dispositif.

- À mettre en œuvre la filière de formation professionnelle Jeunesse et Sports, et à participer à l'évolution de celle-ci (généralisation des structurations en UCC, par exemple), à mettre en œuvre la filière sociale du ministère de l'Emploi et de la Solidarité (formation des moniteurs éducateurs et éducateurs spécialisés).
- À réfléchir aux nouveaux métiers, en repérant les compétences attendues et en construisant des contenus de formation adaptés à celles-ci.
- À développer la formation professionnelle continue dans un secteur de forte promotion sociale où les besoins de qualification d'acteurs de terrain sont une nécessité première.

Des formations qualifiantes de niveaux IV et III

- Formations destinées aux emplois jeunes, assurant des activités non couvertes ou mal couvertes (animateur péri-scolaire, animateur d'accompagnement scolaire, éducateur de rue et en milieu ouvert...).
- Formations destinées aux jeunes animateurs assurant des activités répondant à des besoins nouveaux (animateur multimédia et cyberanimateur, animateur de citoyenneté, animateur médiateur, animateur de patrimoine...).
- Formations destinées aux jeunes dont les emplois visent à structurer un service (animateur-agent de développement associatif, animateur-agent de développement local en milieu rural...).
- Formations destinées aux aides éducateurs, en partenariat avec les DRJS et les Rectorats.

Sont engagées, actuellement :

- 16 formations BEATEP, accueillant 15 à 20 stagiaires " emplois jeunes".
- 6 formations de moniteurs éducateurs et d'éducateurs spécialisés, à Toulouse, à Montpellier et à Aubervilliers,

- 5 formations BEATEP, accueillant des aides éducateurs,
- 2 formations DEFA, destinées aux emplois jeunes, à Gennevilliers et à Montpellier.

Les Ceméa sont par ailleurs impliqués, avec d'autres partenaires, dans le suivi de projets d'espaces Cyberjeunes et Culture multimédia. Des formations BEATEP avec option "multimédia" sur cinq régions pilotes (**Picardie, Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées, Ile-de-France et Franche-Comté**) sont mises en place.

Des formations d'adaptation à la fonction

Les Ceméa sont engagés, aujourd'hui, dans deux types de dispositifs :

- Les plates-formes de positionnement dans le cadre des parcours de professionnalisation des emplois jeunes et des aides éducateurs.
- Le dispositif de formation des aides éducateurs, dans le cadre du Plan de lutte contre la violence à l'école.

■ Pour 2000, une priorité, la question de la pérennisation

Au-delà des résultats de l'étude quantitative, les partenaires de l'accord-cadre Ceméa-Francas-Ligue-PEP ont souhaité procéder en 2000 à une évaluation qualitative de la mise en œuvre du programme «Nouveaux Services, Emplois-Jeunes», portant plus particulièrement sur les aspects relatifs à la pérennisation des emplois créés; l'objectif étant d'anticiper les conditions de sortie du programme «Nouveaux Services, Emplois-Jeunes». Les objectifs de cette évaluation ont été fixés afin :

- d'orienter les associations régionales et départementales dans la mise en place de stratégies, de méthodes et de procédures à même de garantir la pérennité des services créés,
- de soutenir les porteurs de projets (collectivités locales, associations affiliées) dans la pérennisation des services créés.

Ces travaux d'évaluation font partie intégrante d'un travail plus large autour de la pérennisation des services et des emplois initiés par les partenaires de l'accord-cadre, et qui s'est traduit notamment par l'organisation de 3 forums régionaux consacrés à ces questions.

L'atteinte des objectifs visés au titre des travaux d'évaluation est subordonnée à l'analyse des difficultés perçues et ren-

contrées par les associations régionales et départementales concernant la pérennisation des services et des emplois et à l'identification des stratégies qui ont pu être adoptées par des composantes du réseau pour la pérennisation des services et des emplois.

Pérenniser les services créés suppose de travailler entre autre sur :

- l'économie de ces services et leur professionnalisation (identification des moyens humains et financiers à mobiliser pour la mise en œuvre du service, développement de compétences spécifiques, politique des ressources humaines, financement de l'activité...),
- les démarches de projet mises en œuvre dans la construction de ces services (prise en compte de la temporalité, formalisation d'une stratégie, évaluation de la prise en compte des besoins...),
- les complémentarités entre le service créé et le projet de développement de l'association ou de la commune,
- les spécificités relatives aux types de services créés (les différences entre la création de services traditionnels à propos de la prise en compte de besoins non couverts au plan local, avec la création de services nouveaux qui répondent à des besoins émergents...).



■ 2589 emplois créés

Fin 1999, le collectif de l'accord-cadre Ceméa - Francas - Ligue de l'Enseignement - PEP, a procédé à une actualisation de l'état des lieux quantitatif réalisé en janvier 1999, concernant les emplois créés au travers de leur action.

Cette analyse se basant sur une enquête auprès de **296 associations** des 4 réseaux soit 87 % des associations concernées, a mis en évidence que **2589 emplois** ont été créés au travers de l'accord cadre, avec une progression de 35,4% entre fin décembre 1998 et fin novembre 1999. 677 emplois ont été créés entre janvier et novembre 1999, contre 1912 entre octobre 1997 et décembre 1998. Ainsi, les différents partenaires ont poursuivi leur implication dans la mise en œuvre de l'accord-cadre. Néanmoins, on remarque un relatif « tassement » dans la création des emplois. On peut supposer que les associations se sont centrées, en 1999, plus particulièrement sur les questions de pérennisation.



Des pistes de travail pour réussir la pérennisation

Des différentes études menées, il apparaît que les services créés correspondent à quatre type d'emplois, issus chacun d'un type de besoin différent. Les conditions à réussir pour favoriser la pérennisation des services créés varient selon le type d'emplois et de services créés. Voici quelques pistes de travail recensées pour chaque type d'emplois, enjeux de leur réussite.

Emplois répondant à des besoins non couverts

Les emplois créés visent à répondre à des besoins des publics (enfants, adolescents, jeunes, familles...) encore non couverts sur un territoire donné. Le fonctionnement du service se calque sur un fonctionnement traditionnel existant sur d'autres territoires.

Exemples : animateur périscolaire, directeur, coordonnateur, etc.

Analyses

Ces services ne sont pas des services nouveaux, en tant que tels, mais nouveaux sur un territoire donné. Leur développement et leur pérennisation sont donc en lien direct avec la politique locale.

Conditions de réussite

Inscription du service dans les politiques territoriales.

Emplois répondant à des besoins mal couverts

Les emplois créés ont pour objectif de garantir l'accès de la diversité des publics aux potentiels d'un territoire, à la culture, aux sports, aux structures de loisirs existantes...

Exemples : auxiliaire d'intégration en milieu scolaire, animateur d'accompagnement scolaire, animateur cinéma en milieu rural, etc.

Analyses

Ces services s'adressent à des publics spécifiques. La difficulté est de faire prendre en compte, par les Pouvoirs publics, qu'un certain nombre de besoins sont mal couverts du fait de

l'inaccessibilité de certains services pour des publics spécifiques. La difficulté est également de qualifier les personnels sur ces missions où il n'existe pas de formations prenant en compte cette spécialisation.

Conditions de réussite

Module de spécialisation sur des formations existantes.

Adaptation des filières de formation pour une prise en compte de la spécificité de la mission ou du public concerné.

Emplois répondant à des besoins émergents

Les emplois créés visent à développer les relations de l'enfant à son environnement social. Les services correspondants sont directement liés aux enjeux éducatifs actuels (accès à la société de l'information, construction d'une citoyenneté européenne, place de l'enfant dans la cité, développement du lien social...). Exemples : animateur droits de l'enfant, animateur NTIC, animateur citoyenneté européenne, accompagnement de projets d'enfants et de jeunes, agents d'ambiance, médiateur social, etc.

Analyses

Trois difficultés sont pointées pour pérenniser ce type de service : les formations professionnelles dans les domaines concernés sont inexistantes ; les services sont nouveaux et donc pas forcément reconnus comme ayant une utilité d'un point de vue social et éducatif ; le financement de ce type de service représente un risque, car l'activité est à développer. Il s'agit alors de financer les postes, mais également d'investir sur le développement du service.

Conditions de réussite

Formation adaptée au nouveau service. Reconnaissance de l'utilité sociale du service. Financement public pour accompagner le développement du service (et pas seulement du poste).

Emplois visant à contribuer au développement associatif ou à garantir la pérennité des services créés

Ces emplois ont une fonction « structurante » dans la vie de l'association. Ils exercent des missions indispensables pour le développement du projet associatif par delà l'action en direction des publics.

Exemples : agent de développement de la vie associative, agent de développement pour la pérennisation des emplois jeunes, chargé de formation, animateur de centre de ressources, accompagnement logistique de la formation habilitée, etc.

Analyse

Les difficultés pointées pour pérenniser ce type de service proviennent du fait que ces activités ne sont pas rémunératrices et sont indirectes. Les financements sont donc très variables selon les territoires, et selon que le soutien à la vie associative est pris en compte ou pas.

Conditions de réussite

Interpeller, lors de la recherche de financements, le lien du service avec le développement de la vie associative (politiques d'aménagement du territoire...).

Reconnaissance de l'utilité sociale et éducative du service.

Accentuer les initiatives en direction des habitants (concertation, animation du tissu social local). Prise en compte moins inégale, selon les territoires, par les financements publics.

